

Compte rendu Conseil d'Administration (CA) du 22 mai 2025 rédigé par les élues et élus PULS

La séance débute à 14 h 05.

Ordre du jour transmis :

- 1) Information de la Présidente
- 2) Fonctionnement de l'établissement
Approbation du procès-verbal de l'assemblée électorale du 10 avril 2025 (sous réserve)
Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 avril 2025 (sous réserve)
Élection des membres du bureau de l'université
Approbation du règlement des lectrices et des lecteurs de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne
Approbation du rapport social unique 2022-2023
- 3) Questions diverses

I. INFORMATION DE LA PRESIDENTE

Christine Neau-Leduc indique que l'approbation des procès-verbaux de l'assemblée électorale du 10 avril 2025 et du conseil d'administration du 24 avril 2025 est reportée.

II. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

1. Élection des membres du bureau de l'université

Christine Neau-Leduc rappelle les conditions d'élection du bureau : 16 membres élu.es, en plus de la VP¹ étudiante du CAC², membre de droit.

Il est obligatoire de proposer un représentant des usagers³ et un représentant des personnels BIATPSS en tenant compte des résultats des élections universitaires. Les autres membres sont proposés de façon libre par la présidence.

Dans cette élection, chaque personne est élue à la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas où un nom n'obtient pas la majorité des suffrages, la présidence fait une nouvelle proposition. Ce bureau doit enfin respecter un équilibre entre les grands domaines de formation de l'université, entre les PR⁴/MCF⁵ et respecter la parité femmes/hommes.

La présidence présente le bilan du bureau proposé : 7 PR/7 MCF – 7 hommes / 9 femmes – 6 membres de l'équipe sortante et 10 nouveaux collègues.

La parole est donnée aux élu.es, Christine Neau-Leduc proposant de répondre après avoir entendu toutes les questions.

Paul Rateau (PULS) regrette que la liste du bureau n'ait été communiquée que 30 minutes avant le début du CA, ce qui n'est pas normal. Ces informations devaient être envoyées bien en amont, avec les autres documents. Il regrette également que cette liste ait été constituée sans aucune consultation des autres listes élues. Il souligne qu'après son élection, la Présidente a pourtant parlé de co-construction, d'ouverture, d'échanges pour rendre compte des diverses sensibilités au sein des conseils. En vérité il n'en est rien. Il reconnaît là la manière dont la Présidente a gouverné lors de la mandature précédente.

¹ Vice-présidence.

² Conseil Académique (Commission de la Recherche + Commission de la Formation et de la Vie Universitaire).

³ Ce représentant des usager.es porte le titre de VP étudiant du Conseil d'Administration.

⁴ Professeur.es des Universités.

⁵ Maîtres et maîtresses de Conférences.

Il note que la Présidente a fait référence aux statuts qui stipulent que le choix du représentant des usagers (futur VP étudiant CA) et du représentant BIATPSS doit se faire « dans le respect des résultats des élections universitaires », mais constate que les noms proposés au bureau ne sont pas issus des listes arrivées en tête des élections (respectivement SAP1 et CGT). Il déclare avoir déjà observé que la Présidente avait un rapport très particulier à la coutume, mais pensait qu'elle aurait plus d'égard pour le droit. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, simplement d'une question juridique, mais également politique : il faut tenir compte des résultats électoraux et des rapports de force existant au sein des conseils, en particulier à la CFVU⁶ et à la CR⁷ où la liste conduite par la Présidente est désormais minoritaire. Il rappelle aussi qu'au CA, dans son format restreint aux EC⁸, elle n'a pas non plus la majorité.

Jean-Marie Le Gall (SCP) s'interroge, pour sa part, sur le ratio PR/MCF, notamment car l'un des membres du bureau, MCF, vient d'être élu PR à Paris 1, lors de la présente campagne.

Christine Neau-Leduc répond qu'elle ne peut tenir compte de la campagne en cours du fait qu'elle n'a pas encore été à son terme (à savoir la validation par le CA). En outre, il est normal que les collègues aient des évolutions de carrière, d'autant que cela n'entraîne pas de déséquilibre notoire.

Alain Jardel (CGT-FERC SUP) souscrit à ce qu'a dit Paul Rateau et insiste sur l'article 8 des statuts, le choix du représentant des usagers (VP CA étudiant) et des personnels BIATSSP doit se faire dans le « respect des résultats des élections universitaires ». Pour les BIATTPS, c'est obligatoirement un élu issu de la liste majoritaire, à savoir la CGT. Pour les étudiants, c'est obligatoirement un élu SAP1. Il rappelle enfin qu'en cas de non-respect de ces statuts, il existe des instances supérieures au CA, en l'occurrence le tribunal administratif.

Eloïse Lefebvre Milon (SAP1) explique être très étonnée que Rayan Harigui soit proposé pour être élu VP usager au CA. Elle rappelle les chiffres des résultats du dernier scrutin :

La liste SAP1 a obtenu 3838 voix au sein CA, soit 37,31 % des votants

La liste sur laquelle a été élu Rayan Harigui, le Front Populaire Etudiant, a obtenu 690 voix, soit 6,71 % des votants.

Cela veut dire que le SAP1 a obtenu 5,5 fois plus de voix que le Front Populaire Étudiant. Les statuts ne sont donc pas respectés ainsi que la démocratie universitaire. Elle demande à ce que soit respecté ce que les étudiant.es ont choisi par le vote.

Pierre-Marie Olivié (SGEN-CFDT et non syndiqués) répond à ses collègues de la CGT qu'il n'est pas certain que la notion de liste majoritaire présente dans les statuts doive s'entendre en un sens arithmétique. Sa liste apporte son soutien au choix de Sonia M'Hamdi (UNSA SNTPEs).

Éric Marquer (PULS) interroge Christine Neau-Leduc, non pas sur le plan du droit, ni de l'arithmétique, mais simplement sur son art de gouverner. Il lui rappelle son souhait de coconstruire. Au-delà du droit, comment envisage-t-elle de gouverner dans la conflictualité, au mépris des attentes suscitées par les promesses de concertation et l'engagement pris de communiquer les informations à l'avance.

Valérie Chénieux (CGT-FERC Sup) souligne que le collègue de la CFDT fait référence à l'arithmétique, qui ne peut pas être contestée. Pourtant la proposition de Christine Neau-Leduc

⁶ Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

⁷ Commission de la Recherche.

⁸ Enseignants-Chercheurs ou Enseignantes-Chercheuses.

ne la respecte pas. Elle reprend l'argument de la présidente, faisant référence à l'histoire de l'université et aux syndicats représentés dans les mandats précédents, celui de la CFDT compris. Le représentant BIATSSP au bureau a toujours été issu de la liste arrivée en tête, et la CGT ne l'a jamais contesté, elle attend donc que ce soit aussi le cas dans cette mandature.

Aurélie Carrara (PULS) ajoute que proposer Rayan Harigui à la VP CA étudiante serait un mauvais message à envoyer aux étudiant.es dont on déplore souvent la très faible participation aux élections des conseils centraux. Cela ne ferait que confirmer que leur vote n'est pas entendu.

Christine Neau-Leduc répond qu'elle ne conteste pas les résultats des élections. Elle a cherché un équilibre entre tous les conseils et les représentants étudiants. L'idée était d'assurer la meilleure représentation. Dans cette optique, le SAP1, arrivé 1^{er} dans les votes, a obtenu la VP étudiante du CAC. Traditionnellement, le Poing Levé, organisation étudiante arrivée en 2^e position, ne souhaite pas participer aux instances. Elle a donc proposé Rayan Harigui, car il a déjà eu une responsabilité de mandat⁹ et qu'il est issu de la liste Front Populaire Étudiant / UNEF P1, seule liste à avoir un élu dans chaque conseil, avec 5 élus au total. Il est enfin aussi important d'avoir une représentation équilibrée, car le rôle des VP étudiants est de faire le lien avec toutes les organisations étudiantes et de relayer les informations venant de la présidence. Le choix a donc été fait dans le but d'associer toutes les organisations étudiantes. Dans le mandat précédent, ce n'était pas le cas sur les 2 dernières années¹⁰, ce qui était probablement une erreur, elle le reconnaît. Elle a donc cherché une position d'équilibre.

Sur le représentant BIATPPS : l'UNSA-SNTPES a aussi une représentativité historique à Paris 1 et Sonia M'Hamdi a fait acte de candidature au bureau et a reçu plusieurs marques de soutien d'autres organisations, ce qui est un gage de travail collectif.

Elle maintient sa volonté de travailler dans la co-construction, sur les actions, sur le travail dans les conseils, chacun ou chacune sera le ou la bienvenue. Elle n'a cependant jamais parlé de co-construction de l'équipe présidentielle. Elle a de plus bien compris que PULS ne souhaitait pas y prendre part.

Paul Rateau (PULS) rétorque qu'elle n'a pas contacté les élus PULS pour leur demander explicitement s'ils étaient disposés à participer au gouvernement de l'université. Se fonder sur des rumeurs – selon lesquelles PULS ne souhaitait pas entrer dans l'équipe présidentielle – n'est pas sérieux.

Christine Neau-Leduc réaffirme que jamais personne n'a proposé de participer à l'équipe présidentielle. Ce ne sont pas des rumeurs, cela a été confirmé pour une liste. Cela ne veut pas dire que, sur les actions et dans les conseils, il n'y aura pas de co-construction.

Paul Rateau (PULS) souligne que la Présidente confond deux questions : la première concerne l'élection de la vice-présidence étudiante CAC. Celle-ci relève du CAC et d'un vote sur lequel le CA n'a pas à se prononcer. La deuxième concerne l'élection de la VP CA, qui, par l'élection du représentant des usagers, est du ressort du CA. Il n'y aurait pas d'équilibre rompu si le SAP1 remportait la VP étudiante CA mais simple respect des résultats des élections.

Sur la manière de gouverner, il y a lieu de s'interroger. Il aurait été de bonne politique de proposer à l'opposition les VP CR et CFVU, de manière à mettre en place la co-construction.

⁹ Rayan Harigui était élu CFVU dans la précédente mandature (2022-2024).

¹⁰ L'UNEF avait obtenu à la fois la VP étudiante du CA et du CAC.

Jean-Marie Le Gall (SCP) explique que sa liste s'est inscrite dans la solidarité des oppositions. Des discussions ont eu lieu au des listes pour que SCP assure la VP CR et PULS la VP CFVU, mais ces discussions n'ont pas abouti, avec des arguments valables, notamment le problème d'être dans un bureau, tout en étant dans l'opposition.

Alain Jardel (CGT-FERC Sup) rappelle que le fait que 2 VP aillent à la même organisation étudiante n'a pas posé de problème il y a 2 ans.

Concernant le représentant des usagers au sein du bureau, l'article 8 des statuts ne dit rien sur un nécessaire acte de candidature, il ne voit donc pas pourquoi la CGT aurait été obligée de faire acte de candidature.

Eloïse Lefebvre Milon (SAP1) revient sur la référence à la représentation historique de l'UNEF P1 faite par la présidente, car il est essentiel que chacun comprenne. Ce n'est pas parce qu'une organisation a été historiquement implantée qu'elle doit être privilégiée. En effet, les élections ont vocation à faire changer le destin des étudiant.es, ce que le SAP1 s'attache à faire sur le terrain. Elle rappelle qu'il y a eu une élection et répète les chiffres déjà cités : 6 % pour le Front Populaire Etudiant contre 37 % pour le SAP1.

Elle souhaite clarifier aussi le fait que l'UNEF P1 n'existe plus, Rayan Harigui appartient a priori à une structure nommée Renouveau syndical, mais il n'a plus le droit de se revendiquer de l'UNEF P1. Elle ne sait d'ailleurs même plus s'il fait encore partie de Renouveau syndical. Elle lui demande de clarifier au nom de quelle organisation il ferait partie du bureau.

Le SAP1 refuse ce déni de démocratie. En effet, la VP étudiante CAC et CA sont deux choses différentes. Cela n'a pas un problème il y a deux ans pour qu'elles reviennent à l'UNEF. Le SAP1 n'a jamais été contacté pour être associé aux discussions sur la vice-présidence CA.

Lenna Guerrier, qui a été élue VP étudiante du CAC sur la liste SAP1, n'a pas été conviée au CA d'aujourd'hui, alors qu'elle est membre de droit du bureau. Elle a dû appeler le Directeur de cabinet ce matin pour recevoir sa convocation. Aussi, elle se demande s'il y a vraiment une volonté de respecter le choix des étudiants, chose à laquelle travaille le syndicat étudiant.

Enfin, elle souligne que ce n'est pas parce que le SAP1 est dans l'opposition qu'il ne pourra pas participer à la co-construction.

Christine Neau-Leduc reconnaît une erreur des services sur l'oubli de la convocation de la VP CAC, Lenna Guerrier a d'ailleurs reçu les excuses des services et l'erreur a été rapidement réparée. Sur le reste, elle maintient avoir fait le choix de la représentativité des conseils. Elle souligne aussi qu'il y a une liberté du vote des membres du CA.

Éric Marquer (PULS) souligne que Christine Neau-Leduc n'a pas répondu à sa question concernant la manière de gouverner, et la nécessité de tenir compte des équilibres. Il est ravi que Rayan Harigui ait le soutien de plusieurs organisations étudiantes, mais cela ne change rien à la représentativité de sa propre liste.

Il s'interroge, car pendant quatre ans, l'opposition a été minoritaire et elle n'a pas été écoutée. Aujourd'hui, elle est majoritaire, les choses vont-elles donc changer ?

Christine Neau-Leduc répond avoir déjà répondu.

Éric Marquer rappelle qu'être dans l'opposition ne veut pas dire être exclu du dialogue.

Jean-Marie Le Gall (SCP) rappelle que l'objectif des VP étudiants est d'être des associés élus avec l'administration et les enseignants-chercheurs, notamment dans les moments de tensions. La VP du CAC a été remportée par le SAP1, et en bonne démocratie, celle du CA devrait leur revenir aussi. Car le SAP1 est également arrivé en tête au CA. Mais il comprend aussi la logique

de proposer une autre organisation, c'est understandable. Mais pourquoi par la FEDE alors, arrivée troisième, puisque le Poing Levé ne participe pas ?

Christine Neau-Leduc répond que ce choix a été fait pour tenir compte de la représentation sur tous les conseils.

Jean-Marie Le Gall souligne alors que ce n'est pas la logique des choix qui ont été faits chez les enseignants-chercheurs, il aimerait que la même logique s'applique partout.

Christine Neau-Leduc répond que les collègues enseignants-chercheurs du bureau sont VP. Elle a choisi Rayan Harigui, car sa liste a la meilleure représentation sur les trois conseils.

Valérie Chénieux (CGT-FERC Sup) rebondit sur le souhait de respecter l'équilibre aux 3 conseils. Pour les BIATTPS, la CGT est arrivée majoritaire dans les trois conseils et a une majorité d'élus sur les collèges BIATTS. Elle demande si la Présidente confirme. Elle souligne que la CGT ne savait pas qu'elle devait recueillir le soutien d'autres organisations. Cela n'a jamais été demandé. C'est un déni de démocratie réel, ce deuxième mandat commence très mal, selon elle.

Rayan Harigui (Front Populaire Étudiant) souhaite répondre aux accusations qui sont portées par le SAP1 à son encontre. Il fait référence au jugement du tribunal administratif qui a validé le recours et qui a démontré la filiation entre UNEF et le Front Populaire Étudiant, ce qui va à l'encontre du fait qu'il n'y a pas d'ancrage historique. Le SAP1 a lui-même contesté la validité du recours.

Il souligne ensuite que lorsqu'il a travaillé dans son précédent mandat, il a su instaurer un dialogue, que ce soit avec le SAP1 ou la FEDE. Il constate qu'avec les élections, les positions se sont durcies et il regrette l'isolement dans lequel s'est retranché le SAP1, par rapport aux autres organisations étudiantes, il note même une certaine agressivité dans les échanges de mail. Enfin, il rappelle qu'il s'agit d'une proposition et non d'une nomination et qu'il y a donc un vote pour la valider ou non.

Eloïse Lefèbvre-Milon (SAP1) répond sur l'isolement du SAP1, qu'elle conteste, et souligne aussi la capacité du SAP1 à discuter avec les autres organisations, ce qui ne poserait donc aucun problème s'il assurait aussi la VP étudiante du CA.

Christine Neau-Leduc demande que les discussions s'arrêtent et que l'on procède aux votes.

Nicolas Canry (SCP) demande toutefois pourquoi il n'y a pas le détail des fonctions sur la liste fournie, notamment à qui échoiront les vice-présidences.

Christine Neau-Leduc répond qu'on a toujours fonctionné ainsi, c'est dans les statuts, le bureau doit être élu avant de pouvoir procéder au vote.

Les dix élu.es PULS, SAP1 et CGT-FERC déclarent ne pas prendre part au vote

Avant de procéder au vote, les procurations sont détaillées :

- Catherine Larroche (CNRS) à Christine Neau-Leduc
- Éric Migeant (CNRS) à Soraya Messaï-Bahri (LE)
- Béatrice Lecouturier (région de Paris)
- Marie-Christine Lebert (CFDT Cadres) à Pierre-Marie Olivié (CFDT, non syndiqués)
- Nadeera Rajapakse (PULS) à Paul Rateau (PULS)
- Éric Lejoindre (Paris 18^e) à François Foronda.

Le vote a lieu : 11 NPPV¹¹, 25 suffrages exprimés.

1. Rémi BAZILLIER (PR EES¹², UFR 02) : 22 votes pour, 3 abstentions
2. Jean-François CAULIER (MCF EES, UFR 02) : 23 votes pour, 2 abstentions
3. Sophie CRAS (MCF EHAAS¹³, UFR 03) : 22 votes pour, 3 abstentions
4. Ariane DUPONT-KIEFFER (PR EES, UFR 02) : 22 votes pour, 2 abstentions, 1 vote contre.
5. Cécile FALIÈS (MCF Géographie, UFR 08) : 22 votes pour, 2 abstentions, 1 vote contre.
6. François FORONDA (MCF EHS¹⁴, UFR 09) : 22 votes pour, 2 abstentions, 1 vote contre.
7. Julien FRETTEL (PR ESPS¹⁵, UFR 11) : 22 votes pour, 2 abstentions, 1 vote contre.
8. Sophie HOU (MCF Géographie, UFR 08) : 22 votes pour, 3 abstentions.
9. Soraya MESSAÏ-BAHRI (MCF EDS¹⁶, UFR 01) : 22 votes pour, 3 abstentions
10. Florian MICHEL (PR EHS, UFR 09) : 22 votes pour, 2 abstentions, 1 vote contre.
11. Fabienne PÉRALDI-LENEUF (PR EDS, UFR 01) – 23 votes pour, 2 abstentions
12. Violaine SEBILLOTTE (PR EHS, UFR 09) : 22 votes pour, 2 abstentions, 1 vote contre.
13. Antonella TUFANO (PR EAS¹⁷, UFR 04) : 22 votes pour, 2 abstentions, 1 vote contre.
14. Patricia VORNETTI (MCF EES, UFR02) : 22 votes pour, 3 abstentions.
15. Rayan HARIGUI (M1 EDS, UFR 01, Front Populaire Étudiant) : 19 votes pour, 1 abstention, 4 votes contre
16. Sonia M'HAMDI (BIU CUJAS, UNSA-SNPTES) : 22 votes pour, 1 abstention, 2 votes contre

Les équilibres au sein du bureau sont donc les suivants :

- 7 PR et 7 MCF
- 7 personnes issues des SHS, 4 issues des Sciences économiques, 4 issues du Droit et de Science politique.
- 6 hommes et 11 femmes, en comptant la VP étudiante CAC, Lenna Guerrier (SAP1), membre de droit.

Christine Neau-Leduc remercie toutes les personnes qui ont accepté de participer à ce bureau. Elle détaille ensuite les intitulés des fonctions de chacun (reprise du mail envoyé par le cabinet de la présidence).

Rémi Bazillier, vice-président du Conseil d'administration, en charge des relations internationales

Soraya Messaï-Bahri, vice-présidente du Conseil d'administration, en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité de vie au travail

Antonella Tufano, vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique

Jean-François Caulier, vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique, en charge de l'IA et du numérique

Violaine Sebillotte, vice-présidente de la Commission de la recherche du Conseil académique

Cécile Faliès, vice-présidente de la Commission de la recherche du Conseil académique

François Foronda, vice-président en charge des finances

¹¹ Ne prennent pas part au vote.

¹² École d'Économie de la Sorbonne.

¹³ École d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de la Sorbonne.

¹⁴ École d'Histoire de la Sorbonne.

¹⁵ École de Science politique de la Sorbonne.

¹⁶ École de Droit de la Sorbonne.

¹⁷ École des Arts de la Sorbonne.

Fabienne Péraldi Leneuf, vice-présidente en charge de l'Europe

Florian Michel, vice-président en charge du patrimoine mobilier et immobilier

Sophie Cras, vice-présidente déléguée science avec et pour la société

Sophie Hou, vice-présidente déléguée aux bibliothèques et à la science ouverte

Ariane Dupont-Kieffer, vice-présidente déléguée au développement durable et à la responsabilité sociétale, à l'égalité et à l'inclusion

Patricia Vornetti, vice-présidente déléguée à la formation et l'apprentissage

2. Approbation du règlement des lectrices et des lecteurs de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS)

La Commission des statuts a rendu un avis favorable au texte présenté en date du 28 avril.

Interventions :

- **Sylvestre Duroudier (PULS)** s'interroge : est-il possible de modifier le texte à ce stade ? Il attire l'attention sur l'article 7, page 6, concernant les usages interdits. Il relève qu'aucune pénalité n'est précisée, contrairement aux autres documents de ce type.
- **Marion Chauvet (pour la BIS)** explique qu'en cas de fraude massive, les éditeurs peuvent bloquer l'accès aux ressources numériques. Elle précise la procédure actuelle :
 - 5e signalement : exclusion
 - 6e signalement : blocage d'accès
 - Cette méthode est efficace.
- **Eloïse Lefebvre Milon (SAP1)** évoque le cas des documents perdus ou abîmés. Que se passe-t-il si un étudiant ne peut pas rembourser un document perdu ?
- **Marion Chauvet (pour la BIS)** explique que le dossier est transféré au fonds « pertes et profits ». La politique de la bibliothèque est d'encourager l'achat de livre d'occasion.
- **Eloïse Lefebvre Milon (SAP1)** propose une modification du texte page 11 afin d'y inclure les infractions à caractère sexiste ou validiste, en complément de celles déjà mentionnées (vol, agression, etc.).
 - **Modification acceptée.**

Vote sur le règlement de l'annexe 10 :

- 0 NPPV
- 33 voix pour
- 3 abstentions (2 SAP1 et 1 Poing Levé)

Discussion sur l'accès aux ressources documentaires (Art. 5) notamment l'accès au SCD.

- **Soraya Messai-Bahri (LE)** prend la parole au nom de l'élue étudiant FEDE qui a dû quitter le CA. Elle interpelle le CA sur l'article 5 : elle signale les difficultés rencontrées par les étudiants inscrits en cumulatif (étudiants des classes préparatoires), qui ne disposent pas d'une carte étudiant et peinent à accéder aux sites de recherches.
- **Thierry Sursin (Proviseur de la cité scolaire Balzac)** rappelle la nécessité impérieuse de rendre effective la convention-cadre permettant aux étudiants des classes préparatoires d'accéder aux centres de documentation.

- **Jean-Marie Le Gall (SCP)** suggère que les lycées, disposant eux aussi de centres de documentation, puissent envisager une ouverture réciproque de leurs espaces aux étudiants de l'université.

3. Approbation du Rapport Social Unique (RSU) 2022-2023

- **Julien Benini (DGS)** informe que le rapport a été présenté au CSA¹⁸ en février, qui a émis un avis favorable.
- **Alain Jardel (CGT-FERC SUP)** demande pourquoi le RSU arrive si tard et précise que certains éléments sont bien passés devant le CSA, mais que le rapport n'a pas encore été présenté à la F3SCT¹⁹, alors que c'est prévu dans une nouvelle réglementation. Une réunion est prévue à cet effet le 10 juin. Il demande le report de l'adoption de ce rapport social après le passage devant la F3SCT.
 - Julien Benini confirme qu'un nouveau texte réglementaire existe, mais qu'il est peu clair sur la nécessité de cet examen de la partie sécurité du RSU par la F3SCT
 - **Christine Neau-Leduc** donne son accord.
- **La directrice donne les raisons du retard pris par le RSU dans la réalisation de ce rapport social unique.**

La collecte des données a été compliquée par des vacances de postes. L'objectif est désormais de mieux anticiper pour le rapport 2024.

- Plusieurs élu-es avaient des points à discuter, mais Christine Neau-Leduc a renvoyé la discussion au prochain examen devant le CA.

III. QUESTIONS DIVERSES

- **Christine Neau-Leduc** demande à ce qu'à l'avenir et dans la mesure du possible, les questions diverses soient soumises en amont au bureau afin que des réponses plus précises soient apportées en séance, notamment pour ce qui concerne les chiffres.
- **Auréli Carrara (PULS)** a été interpellée par un-e collègue à propos de l'appel 2024/2025 pour l'aménagement de service des enseignants du secondaire. La procédure présentée sur l'intranet est encore celle de 2023-24.
 - **Christine Neau-Leduc** est surprise de cette demande et indique que la procédure a bien eu lieu. Une demande a justement été examinée par le CAC restreint mardi dernier.
 - Selon la Présidente et la directrice des RH, un appel a bien été fait par mail, mais une vérification sera faite.
- **Paul Rateau (PLUS)** revient sur le fait que la rédaction des comptes rendus des réunions des conseils soit confiée à une société privée (Codexa). Il souhaiterait savoir combien coûte cette externalisation mise en place depuis la précédente mandature. Il souligne que la question a déjà été posée, mais que, dans un contexte de restrictions budgétaires, elle mérite d'être réexaminée.

¹⁸ Conseil Social d'Administration.

¹⁹ Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (anciennement CHSCT), émanant du CSA.

- **Christine Neau-Leduc** s'engage à fournir un chiffrage lors du prochain conseil.

Hommage

- **Valérie Chénieux (CGT-FERC Sup)** évoque la mémoire d'Astrid Massika, collègue décédée en revenant de son travail.
 - **Christine Neau-Leduc** y souscrit, rappelant qu'un hommage a été rendu, que le DGS a assisté aux obsèques en son nom et que le mari a été reçu par l'institution.

Relations avec les Ressources humaines

- **Alain Jardel (CGT-FERC SUP)** signale que beaucoup de personnels se plaignent de ne pas recevoir d'accusé de réception à leur demande envoyée aux RH.
 - **Florence Robin-Sabil (DRH)** présente ses excuses. Elle ne souhaite pas qu'un mail automatique d'accusé-réception soit envoyé et s'engage à améliorer le suivi des demandes.
 - **Alain Jardel** répond que, pour plusieurs collègues, avoir un accusé-réception automatique serait déjà un indice que le mail a été reçu.
- **Mouloud Bachir Cherif (élu BIATSS SNPTES)** confirme que plusieurs collègues s'interrogent sur le suivi des mails adressés aux RH. Il suggère la mise en place d'un système de ticket, comme pour les problèmes informatiques, ou d'accusé de réception pour faciliter le suivi.
 - **Christine Neau-Leduc** approuve : une solution doit être trouvée rapidement.

Fin de séance à 16 h, suivie d'un CA restreint aux enseignants-chercheurs sur la question des demandes de mutation prioritaires.

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS

Aurélie Carrara (UFR 09), Daphné Dreyse (UFR 01), Sylvestre Duroudier (UFR 08), Éric Marquer (UFR 10), Paul Rateau (UFR 10).

PULS le site : <https://www.puls-pl.fr/>

